

14 avr 2015 -16:01

Conférence de presse Service Médiation Pensions présentation Rapport annuel 2014 le 21 avril 2015

Paiement de la pension sur compte bancaire pour tous ? Plus facile à dire qu'à faire ...

On vous a retenu trop de précompte en fin d'année ? Pas de souci, vous allez le récupérer ...mais dans plus d'un an ! Et s'il s'agit d'une pension mixte, vous récupérerez peut-être votre précompte à des dates différentes ... et sans beaucoup d'explications !

Une augmentation du pécule de vacances en 2014 se transforme en diminution de pécule total pour 36.975 pensionnés avec une carrière mixte (salarié-public) ! Quid en 2015 ?

Application du principe « Only once » permettant de limiter, voire d'annuler, une dette ?

Dispensé de cotisations sociales = dispensé de pension ?

Mêmes minimums de pension pour travailleurs indépendants que pour travailleurs salariés dès août 2016

Le mardi 21 avril 2015 à 10h30, les Médiateurs pour les Pensions présenteront le Rapport annuel 2014 du Service de médiation pour les Pensions.

Au cours de la présentation, ils expliciteront les thèmes évoqués ci-dessus.

Directement après, le Rapport annuel sera remis officiellement à Monsieur le Ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine et à Monsieur le Ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, Willy Borsus, compétent pour les pensions des travailleurs indépendants.

La conférence de presse se tiendra à la Tour WTC III, Boulevard Simon Bolivar 30, 1000 Bruxelles le 21 avril 2015 à 10h30.

L'inscription à la conférence de presse est obligatoire:

au numéro de téléphone 02/ 274.19.90

par fax au numéro 02/ 274.19.99

par e-mail à l'adresse: plainte@mediateurpensions.be

Service de Médiation Pensions
WTC III
Boulevard Simon Bolivar 30/5
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 274 19 90
<http://www.mediateurpensions.be>

Tony Van Der Steen
Porte-parole
Tony.Vandersteen@ombudsmanpensions.be